



Syndicat CGT du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
5 avenue Garibaldi 21000 Dijon

Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Générale)
cgt.syndicat@bourgognefranche.comte.fr

Dijon le 9 mars 2018

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne.Franche-Comté
4 square Castan
25000 Besançon

Courrier envoyé par mail le 9 mars 2018

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 à L2512-5
Du code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons que notre organisation
syndicale dépose un préavis de grève pour le 22 mars 2018 à partir de 00H
Notre organisation syndicale, dépose ce préavis de grève qui débutera le jeudi 22 mars 2018 à partir de 00H sur l'appel à la
grève nationale déposé par notre fédération public avec les revendications portés.
En ce qui concerne notre organisation syndicale notre préavis de grève porte également sur les revendications suivantes :

- Demande de prise en charge du jour de carence
- Aucune suppression de poste
- Une augmentation du régime indemnitaire comme demandé en CT
- L'attribution de poste supplémentaire dans les services et lycées en difficulté.
- La CGT revendique le maintien d'un service public.

Afin de permettre aux personnels et agents syndiqués et non syndiqués de notre collectivité relevant de notre
fédération des services publics de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, notre organisation
syndicale dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences partant du jeudi 22 mars à 00H.
Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale
Catherine Salvadori



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC